

Image not found or type unknown



## Restauration collective et pass sanitaire

Par **laeyla**, le **29/09/2022** à **11:04**

Bonjour,

Je cherche des informations claires sur l'obligation du pass sanitaire dans les collectivités à l'heure actuelle.

En effet si dans les cliniques ou les ehpad le personnel medical se doit de posséder un schema vaccinal complet, qu'en est il pour les employés de cuisine, qui ne sont pas en contact direct avec les patients?

Après consultation de différentes offres, certains l'exigent alors que d'autres non....

Que dit la loi à ce sujet?

En vous remerciant par avance

Par **Visiteur**, le **29/09/2022** à **11:17**

Bonjour,

Pour votre info :

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15106>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35217>

Les employés de cuisine de ces établissements sont concernés au même titre que les autres personnels, peu importe le "contact" avec des patients.

Consultez votre médecin traitant et/ou le médecin du travail.

Par **Karpov11**, le **29/09/2022** à **11:20**

Bonjour,

Vous pouvez également poser la question à votre Agence Régionale de Santé (ARS)

Cordialement

Par **P.M.**, le **29/09/2022** à **13:15**

Bonjour,

Il serait mieux d'indiquer de quel collectivité il s'agit et m<sup>^</sup>me de quel genre d'établissement..

Les Représentants du Personnel devraient aussi savoir vous informer...